



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lyon, le 09 JAN. 2024

Madame, Monsieur,

La préparation du SDAGE et du programme de mesures 2028-2033 du bassin Rhône-Méditerranée s'engage dès à présent avec l'actualisation de l'état des lieux. Ce document sera soumis pour adoption au comité de bassin fin 2025.

L'objet central de l'état des lieux est de mettre à jour, pour chaque masse d'eau, le niveau d'impact des pressions pouvant être à l'origine d'un risque de non-atteinte (ou de non-maintien) du bon état à l'horizon 2033. Cette actualisation contribuera à définir les orientations et dispositions du futur SDAGE et son programme de mesures dans l'objectif de réduire ou supprimer les causes identifiées à l'origine de ce risque.

L'actualisation de l'évaluation de l'impact des pressions a été effectuée en exploitant prioritairement les données acquises dans le cadre des programmes de surveillance de l'état des eaux existants (DCE, suivis ou études locales) et des données relatives aux pressions anthropiques (rejets, prélèvements, altérations de l'hydrologie et de la morphologie...). Cette actualisation a été réalisée avec des méthodes globalement équivalentes à celles de l'état des lieux précédent de façon à mieux mettre en évidence les évolutions de l'état des milieux et des pressions. Ces méthodes sont homogènes au niveau national et conformes aux cadrages nationaux. Les résultats ont fait l'objet d'une première expertise par les services de l'État et ses établissements publics au cours du second semestre 2023.

En tant qu'acteur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée, **nous sollicitons votre expertise pour finaliser la mise à jour de ce diagnostic**. L'objectif de cette consultation technique est de vérifier, pour chaque masse d'eau, si les niveaux d'impact identifiés par pression correspondent à votre connaissance du territoire.

Dans le cadre de cette consultation technique, **vous pouvez vous prononcer sur ces notes d'impact de façon dématérialisée du 15 janvier au 31 mai 2024** en vous connectant à la page internet suivante :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/etat-des-lieux-2025-pour-le-sdage-2028-2033-du-bassin-rhone-mediterranee>

Dans cette page internet, vous sont mis à disposition :

- **des informations générales sur la consultation et la manière de contribuer** : liste des acteurs consultés, note de consigne ;
- **des données sur les pressions et leurs impacts**, à consulter avant de déposer un avis :
 - notes d'impact par pression et par masse d'eau, et risque de non-atteinte du bon état à l'horizon 2033 associé ;
 - données techniques détaillées utilisées pour évaluer l'impact des pressions ;
 - cartographie dynamique de présentation des résultats ;
 - notes de méthode par catégorie de milieux.
- **un outil informatique (Cyclope) pour déposer vos demandes de modification de notes d'impact des pressions.**

Les propositions de modification d'impact devront être justifiées par une argumentation technique s'appuyant sur des observations des milieux et des pressions en faisant référence à vos sources d'information (étude des volumes prélevables, diagnostic d'un système d'assainissement, diagnostic hydromorphologique, études locales...).

Ces propositions seront expertisées par le secrétariat technique du bassin pour arrêter les niveaux d'impact et de risque définitifs au plus tard fin 2024 afin de préparer le travail de co-construction du programme de mesures sur lequel vous serez également mobilisés courant 2025. Elles feront l'objet d'un retour d'information auprès des consultés.

Durant cette consultation technique, vous pourrez vous rapprocher de vos correspondants des délégations régionales de l'agence de l'eau et des DREAL pour un éventuel besoin d'informations complémentaires.

Vous remerciant pour la contribution que vous apporterez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-Philippe DENEUVY

Le directeur général *par intérim*
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse



Nicolas CHANTEPY

**SDAGE 2028-2033 : CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'ACTUALISATION
DE L'ETAT DES LIEUX 2025**

Liste des acteurs consultés

- Structures locales de gestion de l'eau (porteuses de contrat de rivière et SAGE), EPTB, EPAGE syndicats, parc nationaux, régionaux et marins
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communauté de communes, communauté d'agglomération, métropole
- Conseils départementaux
- Conseils régionaux
- Chambres d'agriculture (départementales et régionales)
- Chambres de commerce et d'industrie (départementales et régionales)
- Chambres des métiers et de l'artisanat (départementales et régionales)
- Conservatoires des espaces naturels (départemental et régional)
- Conservatoires du littoral et des espaces lacustres
- Grands établissements industriels et sociétés d'aménagement (EDF, CNR, BRL, VNF, SCP)
- Associations de protection de la nature et autres associations (France nature environnement, Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (départementales et régionales), ...